
Déclaration liminaire de Force Ouvrière au CDEN du 12 mars 2019

Monsieur le préfet, mesdames et messieurs les membres du CDEN

A l'ouverture de ce Comité Départemental, les représentants FO sont mandatés par leur fédération pour porter à la connaissance des membres du CDEN, le traitement, qui s'apparente à de la discrimination syndicale, subi par leur organisation lors des récentes opérations de carte scolaire.

Notre fédération, avec l'Union Départementale FO de la Mayenne et sa fédération nationale condamnent la décision inique et illégale du directeur académique d'exclure une organisation syndicale représentative du groupe de travail carte scolaire, en allant jusqu'à donner des consignes pour bloquer l'accès à la DSDEN à son représentant le jour de la réunion.

Nous considérons cet acte comme une entrave à l'exercice syndical. Comment un tel événement a-t-il pu se produire dans un État de droit ? Notre fédération n'a pourtant enfreint aucune réglementation. Monsieur le directeur académique, au prétexte fallacieux que nous aurions dévoilé des éléments de la discussion en cours il y a un an, souhaite ici sanctionner notre liberté d'agir, notre liberté d'alerter: notre liberté syndicale.

En tentant de museler les représentants du personnel, le directeur académique a délibérément fait le choix de priver les mandants de notre fédération de la représentation à laquelle ils ont pourtant un droit indéfectible. Par conséquent, une partie des enseignants n'a pas pu dans ces conditions être représentée à ce groupe de travail. La volonté avérée de dicter à une organisation syndicale, une conduite plus conforme aux desiderata d'un inspecteur d'académie est en totale opposition avec les principes démocratiques. Cette décision autoritaire ne fait que renforcer notre détermination à combattre l'arbitraire. Notre indépendance, c'est notre ADN. Indépendants nous le sommes, indépendants nous le resterons.

Dans le contexte social très difficile que connaît notre département, la dotation ministérielle pour la rentrée 2019 ne permettra malheureusement pas d'abaisser les effectifs partout où cela est nécessaire ni de rétablir les moyens requis pour un accompagnement décent des élèves à besoin éducatif particulier.

FO ne peut pas accepter cette situation et revendique :

- **la restauration des RASED, le recrutement d'AESH et l'ouverture de places et de structures spécialisées** correspondant à la nature et au degré de handicap.
- **l'abandon des postes TRZU et T2R au profit de postes pérennes devant élèves. En effet, ces postes s'appuient sur une volonté ministérielle d'expérimentation "tous azimuts", en dehors de tout cadre statutaire, devançant ainsi les desseins gouvernementaux, inscrit dans la loi dite pour « une école de la confiance ».**
- **l'amélioration de toutes les décharges de direction** pour répondre à l'accroissement de la charge de travail sous laquelle croulent tous les directeurs d'école depuis, notamment la suppression des aides administratives.

Si la baisse démographique dans le département est bien réelle, nous regrettons que les politiques gouvernementales ne permettent pas d'améliorer les conditions de travail des enseignants, et donc d'accueil des élèves.

D'autre part, nous tenons à informer les membres de ce CDEN du basculement qui s'opère progressivement sous nos yeux. Regroupements, fusions d'écoles, fermeture d'écoles rurales, dans la droite ligne des conventions ruralité et de la politique gouvernementale d'Éducation.

Les raisons de fond de ces modifications organisationnelles sont cachées aux personnels, à leurs représentants, aux parents d'élèves et aux élus locaux.

Il s'agit en réalité d'un basculement de l'organisation nationale de l'enseignement public, dans le cadre des départements et des académies, vers une organisation locale de réseaux autonomes d'établissements. L'objectif est de regrouper des écoles, en particulier et pour commencer en milieu rural, de fusionner les maternelles et les élémentaires pour supprimer des postes d'enseignants et de directeurs d'école. Il s'agit ainsi de passer de 45 000 écoles à 18 000 établissements.

Le projet de loi Blanquer dit « pour une Ecole de la confiance » définit d'ailleurs précisément ces regroupements sous l'appellation d'**EPSF (Établissements publics des Savoirs fondamentaux)**.

Alors que ce projet de loi prévoit d'abaisser à 3 ans l'obligation d'Instruction (alors que 97% des élèves à partir de 3 ans sont déjà scolarisés), il met sur le même plan les établissements d'accueil dits « **jardins d'enfants** » et les **écoles maternelles** ; il s'agit de permettre le transfert des missions relevant de l'école maternelle publique à des structures municipales, intercommunales ou gérées par des associations privées.

Là encore se manifeste la volonté de désengagement de l'Etat de sa mission d'Instruction publique pour réduire le nombre de fonctionnaires, alors que c'est le cadre national de l'Enseignement public et le statut national de fonctionnaire d'Etat de ses personnels qui sont la garantie de l'égalité de traitement et d'accès au savoir sur tout le territoire de la République.

C'est pourquoi, nous exprimons à nouveau, l'opposition totale de la Fédération Nationale FO de l'Enseignement au projet de loi Blanquer dit « pour une École de la confiance ».

Non seulement ce projet constitue une amplification de toutes les attaques menées depuis deux décennies pour dénationaliser l'Enseignement public, détruire le Statut national de ses personnels, augmenter le financement public de l'Enseignement privé mais il entend soumettre les personnels à une obligation « *d'engagement* » et « *d'exemplarité* », définie comme leur contribution à « *l'établissement du lien de confiance qui doit unir les élèves et leur famille au service public de l'éducation* ».

Ainsi, tout enseignant alertant les parents d'élèves, par exemple sur une mesure de fermeture de classe ou qui manifesterait pour un motif quelconque en relation avec l'Éducation Nationale, pourrait se voir reprocher d'altérer le « *lien de confiance* » qui doit unir les parents au système scolaire...

Il s'agit d'une atteinte sans précédent depuis le régime de Vichy aux droits et libertés des fonctionnaires de l'Éducation nationale qui ont les mêmes droits que les autres citoyens.

Depuis le Statut Général des fonctionnaires de 1946, les fonctionnaires ne sont plus les agents du gouvernement et de la majorité politique au pouvoir mais bien les serviteurs la République !